

Pourquoi avoir licencié le directeur du lycée ?

À St-Nazaire, l'enquête judiciaire pour comportements inappropriés n'est pas close, mais le directeur du lycée Notre-Dame-d'Espérance a été licencié début mai. Explication du directeur diocésain.

Entretien

Le désormais ex-directeur du lycée privé Notre-Dame-d'Espérance, à Saint-Nazaire a été licencié début mai, après avoir été suspendu dans un premier temps. Des lycéennes ont témoigné de « comportements inappropriés » lors d'un voyage scolaire à Paris, fin mars. Frédéric Delemazure était présent dans l'établissement, mardi.

Quel est le sens de votre venue au lycée Notre-Dame-d'Espérance, secoué, depuis un mois et demi, par la mise en cause du directeur ?

J'ai rencontré la communauté éducative, car ce licenciement par l'Ogec (organisme de gestion) du lycée a créé de l'émotion. Ma volonté était d'expliquer et de rassurer. La communauté éducative a besoin d'avoir une vision, et c'est mon rôle de directeur diocésain en tant qu'autorité de tutelle.

Le travail pédagogique du directeur, depuis septembre, était apprécié par les personnels et par moi. Je considère que sa nomination a été une réussite, je n'ai pas de regret dans ce choix. L'engagement et l'investissement du directeur ne sont nullement remis en question.

Maintenant, il y a eu des faits qui ont nécessité de prendre des mesures fortes pour garantir à cet établissement d'être une « maison sûre ». Pour cela, nous ne pouvions pas tergiverser, nous avons été réactifs pour la sécurité des élèves.

La police a recueilli une quinzaine de témoignages, mais le parquet de Saint-Nazaire n'a pas encore qualifié pénalement la nature des faits reprochés. Pourquoi ce licenciement avant la fin de l'enquête judiciaire ?

Nous avons eu les conclusions de l'enquête administrative (diligente par le Rectorat, N.D.L.R.). Elle confirme une conjonction de faits qui nécessitent d'être très prudent et qui sont également investigués par la justice. Cette enquête administrative aboutit à des conseils et le Rectorat a demandé d'éloigner le directeur pour protéger l'établissement. Je cite sa préconisation : « Mobiliser toutes les possibilités administratives pour écarter le directeur de ses fonctions. »

Comme j'ai confiance dans notre autorité de tutelle académique, j'ai suivi cette préconisation. L'Ogec du lycée Notre-Dame-d'Espérance a demandé l'accord du directeur diocésain de l'enseignement catholique pour un licenciement et j'ai accepté. Le droit ne nous permettait pas une mise à l'écart à titre conservatoire. Nous n'avions aucune autre solution sociale d'éloignement en dehors du licenciement.

L'avocat du directeur dénonce des « allégations mensongères » et « un lynchage ». Il porte plainte pour dénominations calomnieuses et va contester ce licenciement. Cette mesure définitive pourrait-elle être comprise comme une présomption de culpabilité ?

Non. C'est bien sûr l'enquête judiciaire qui fera foi. J'ai un souci scrupuleux du respect de la présomption d'innocence et je tiens au principe du contradictoire. Un nœud d'incompréhension, pour tous, vient du fait que le directeur n'a pas encore été entendu par la justice. Je veux que l'autorité judiciaire qualifie ces faits.

Pour autant, de notre côté, nous ne pouvons pas nier des récits, évoqués dans l'enquête administrative, qui n'assurent pas à 100 % que la maison est sûre. La communauté du lycée et plus largement la société auraient-elles accepté une réintégration du directeur, comme si de rien n'était, alors que nous ne pouvons pas affirmer qu'il ne s'est rien passé ? Je le répète : il y avait nécessité de protéger la maison.

Dans un lycée privé de l'Orne, où le directeur a exercé avant Saint-Nazaire, une cellule d'écoute a été mise en place par le Rectorat et la Direction diocésaine, pour recueillir d'éventuels témoignages. Avez-vous des remontées de faits similaires antérieurs ?

Je n'ai reçu aucun autre signalement venant de Normandie.

Recueilli par Christophe JAUNET.





Lundi 24 mars, des élèves du lycée catholique Notre-Dame-d'Espérance à Saint-Nazaire avaient manifesté devant l'établissement. L'affaire concernant le directeur venait d'éclater publiquement. Archives Franck Dubray/Ouest France

